

LA VIDEOVERBALISATION À STRASBOURG

Le lancement

2

15 Octobre 2018 :

Vote Conseil
Municipal

19 Mars 2019 :

Autorisation
Préfecture

27 Mai 2019 :

Lancement

- ▶ Information de la CNIL après accord du Préfet
- ▶ Information du Procureur et du DDSF après accord du Préfet
- ▶ Action de communication via la presse
- ▶ Décision de mise en place d'une Commission de Vidéoverbalisation :
 - Suivi statistiques des verbalisations par caméra,
 - Validation des investissements nécessaires,
 - Prise en compte des nouvelles demandes d'implantation de caméras,
 - Validation des futures caméras servant à la vidéoverbalisation.

Strasbourg: La vidéo-verbalisation, nouvelle arme des cyclistes et piétons?

SECURITE La vidéo-verbalisation entre en vigueur ce lundi, à Strasbourg. Objectifs avancés : améliorer la sécurité des usagers de l'espace public mais surtout lutter contre les « incivilités croissantes » et le stationnement gênant voire dangereux, surtout pour les cyclistes

Gilles Varela | Publié le 27/05/19 à 18h08 — Mis à jour le 27/05/19 à 18h31



Rue89 Strasbourg



Pour verbaliser plus vite, Strasbourg utilise désormais ses caméras

Strasbourg a opté pour la « vidéo-verbalisation » des conducteurs. Depuis ce lundi, la police municipale utilise une partie des caméras de vidéo-surveillance pour détecter et verbaliser les véhicules mal garés, sans bouger de leur bureau.

DNA STRASBOURG

MARDI 28 MAI 2019 44

STRASBOURG Sécurité routière

Les amendes par caméra, c'est maintenant !

La police municipale de Strasbourg a commencé ce lundi matin à verbaliser des automobilistes à distance grâce à 143 caméras de gestion du trafic. Les contraventions portent sur le stationnement gênant sur piste cyclable et sur les voies réservées. Le stationnement sur les zones vélos à hauteur des feux tricolores sera le prochain point.



143 des 200 caméras du SIRAC permettant de surveiller depuis ce lundi matin les zones soumises à vidéo-verbalisation. PHOTO DNA - SÉBASTIEN LAUREN

Un des postes du SIRAC (le service de régulation du trafic de la Ville et de l'Eurométropole) est désormais réservé à la police municipale et spécialement dédié à la vidéo-verbalisation.

ser la tendance, sans surcharger la police municipale déjà très occupée. Ils le font, la moitié des 120 policiers municipaux a été formée à la vidéo-verbalisation. Un bilan sera dressé dans six mois et le vidéo-verbalisateur pourra être démonté à l'occupation illégale des axes vités, c'est-à-dire les zones réservées à l'arrêt des vélos en début de file devant les feux tricolores.

Comment ça marche ? La vidéo-verbalisation ne prend que quelques minutes. L'opérateur surveille sur son écran d'ordinateur les zones qui ont été signalées comme étant problématiques. La Ville ne veut pas les dévaliser avec des policiers mais il s'agit surtout d'être à l'écoute de la circulation comme l'arrivent à faire les policiers municipaux. Quand il constate une infraction, le policier municipal s'occupe sur la plaque d'immatriculation. Celle-ci est agrandie, il s'agit de ce qui s'apparente à une capture d'écran, on ne voit que la contravention et valide le tout. Pour faire simple, le logiciel associe l'image au numéro d'immatriculation de véhicule en infraction, et donc au propriétaire. Le procès-verbal est envoyé directement au service de centralisation à Bercy qui adresse à l'automobiliste son avis de contravention. Il y a en ce moment de trois minutes pour l'opérateur. C'est beaucoup moins que d'envoyer un équipage sur place. Indique le responsable de la police municipale Joseph Muller. Il beaucoup plus efficace. D'ailleurs à préciser que l'agent vidéo-verbalisateur pourra sanctionner une infraction régulière par téléphone à la police municipale. Les amendes visent surtout les 135 axes. La vidéo-verbalisation concerne tous les véhicules équipés de plaques multilingues, donc toutes les voitures.

Olivier CLAUDON

LA VIDEOVERBALISATION

• Pourquoi ? Le nombre d'accidents corporels est élevé avec 30 accidents en 2018, qui ont fait 26 blessés et cinq morts, 100 accidents concernant au moins un cycliste.

• Comment ? Les images de 143 des 200 caméras qui servent à la gestion et la surveillance du trafic strasbourgeois peuvent être utilisées pour dresser à distance une contravention.

• Quelles infractions ? D'abord le stationnement interdit ou gênant (135 axes) et l'usage des voies et chaussées réservées (135 axes) et dans un second temps les zones réservées aux vélos ou aux feux tricolores (135 axes).

• Quelles amendes sont prévues ? Les zones sont gardées soignées mais cela concerne généralement des infractions ou les cyclistes peuvent être en danger.

Strasbourg : la police vous a à l'œil et verbalise grâce aux caméras de vidéosurveillance

Lundi 27 mai 2019 à 15:47 - Par Lucile Guillotin, France Bleu Alsace, France Bleu Elsass

Strasbourg



C'est "Big Brother" à Strasbourg. La ville utilise depuis ce lundi 27 mai les 135 caméras de vidéosurveillance du SIRAC, le centre de gestion du trafic, pour verbaliser les automobilistes et les motards.



La ville de Strasbourg utilise les 135 caméras vidéo du SIRAC. © Radio France - Lucile Guillotin



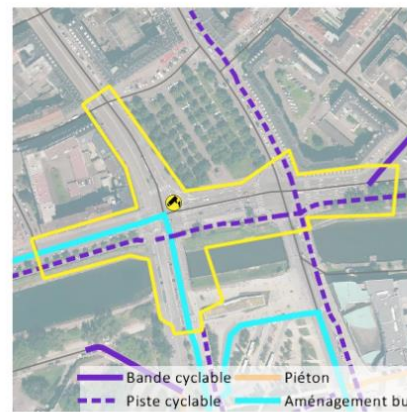
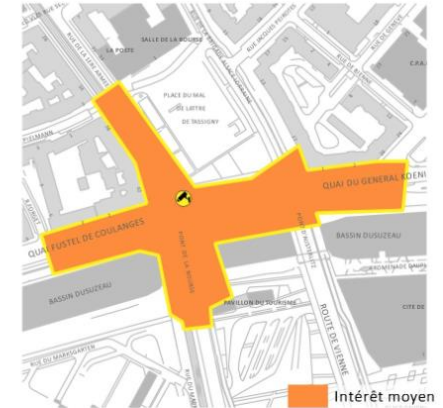
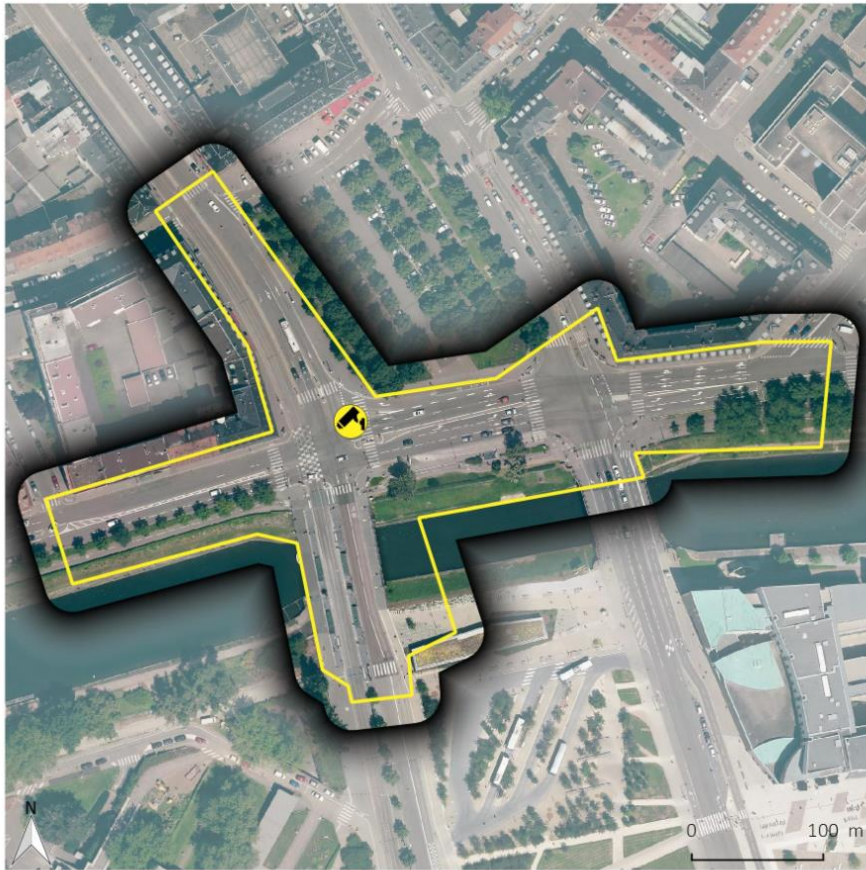
Les objectifs

4

- ▶ Amélioration de la sécurité des usagers de l'espace public
- ▶ Lutte contre les incivilités croissantes et le stationnement gênant voire dangereux (réforme Code de la Route sur stationnement très gênant)
- ▶ Priorité donnée sur les véhicules garés sur pistes cyclables, couloirs bus, trottoirs, zones piétonnes...
- ▶ Réactivité sur la verbalisation, notamment sur des espaces ciblés
- ▶ Outil pédagogique et préventif sur des lieux préalablement identifiés
- ▶ Optimisation du travail des forces de l'ordre afin de pouvoir les redéployer sur d'autres missions plus stratégiques

Vision caméras

Champ de vision à des fins de vidéo verbalisation
caméra n°10



service Géomatique - avril 2017 - produit pour une projection au 16:9e

Moyens matériels et humains

6

- ▶ Seules les caméras de gestion de trafic sont utilisées à ces fins
- ▶ Installation d'un module logiciel développé par la société CASD
- ▶ Affectation d'un agent de Police Municipale à cette mission en horaires de journée et de semaine
- ▶ Opérateurs trafic associés au repérage des infractions
- ▶ La verbalisation reste de la compétence exclusive de la PMS

L'affichage

7



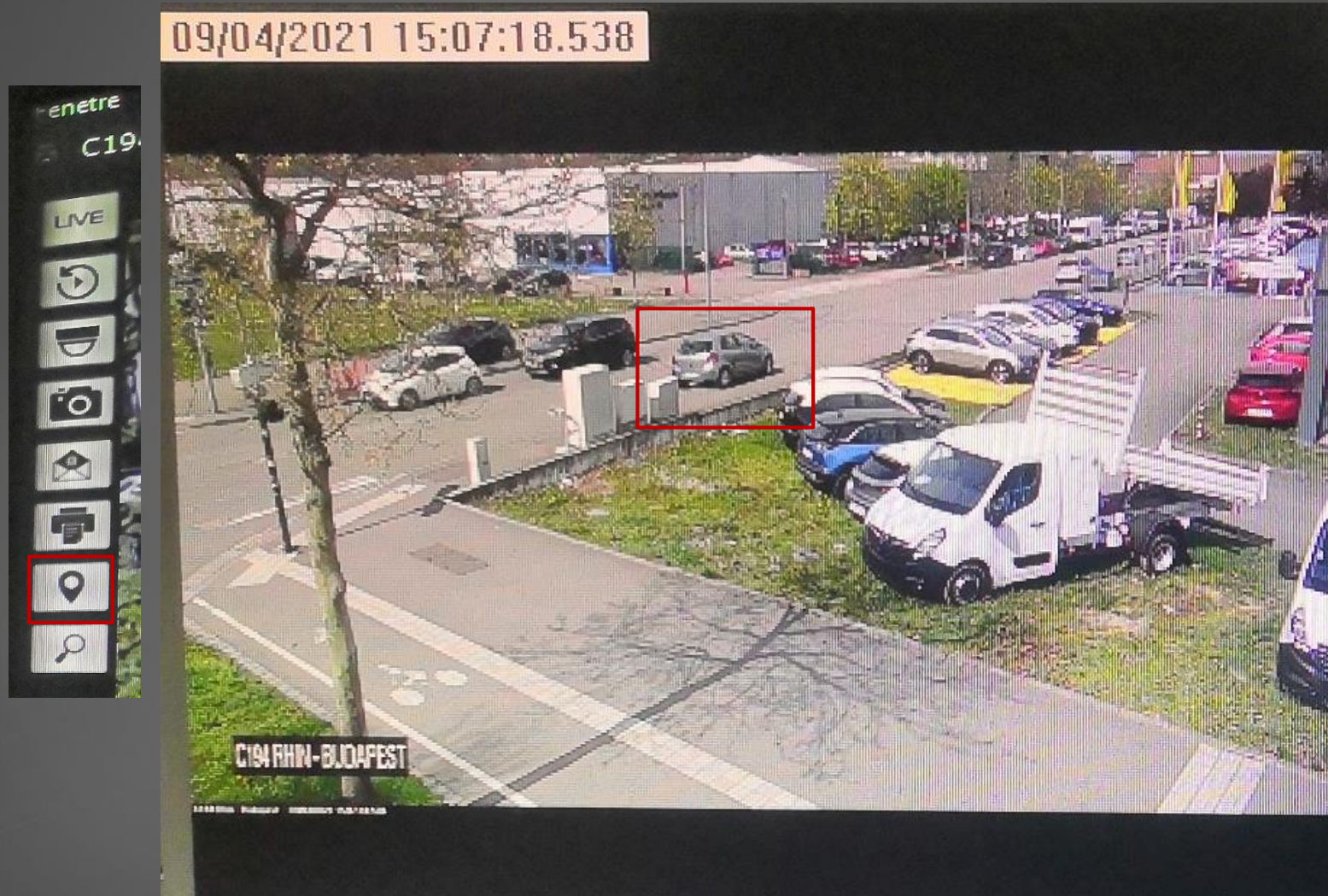
Le fonctionnement

8



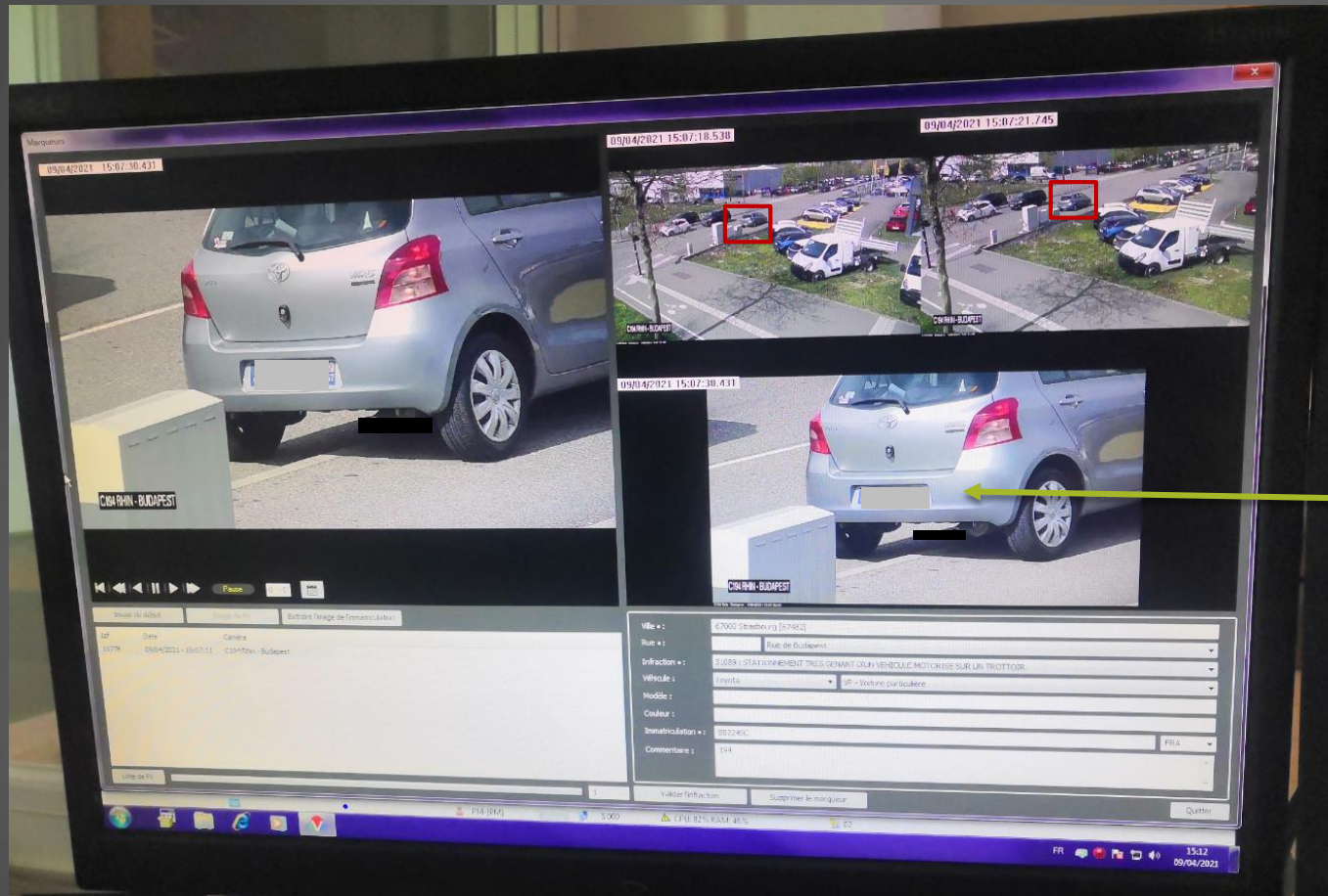
Le fonctionnement

9



Le fonctionnement

10



Extraction de l'image de l'immatriculation

Le fonctionnement

11

CSM Rhin - Budapest - 450045201 15:07:38.431

C184 RHIN - BUDAPEST

Ville • : 67000 Strasbourg [67482]

Rue • : Rue de Budapest

Infraction • : 31089 : STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR.

Véhicule : Toyota VP - Voiture particulière

Modèle :

Couleur :

Immatriculation • : FRA

Commentaire : 194

1 Valider l'infraction Supprimer le marqueur Quitter

S 000 CPU: 85% RAM: 46% 02

Le fonctionnement

12

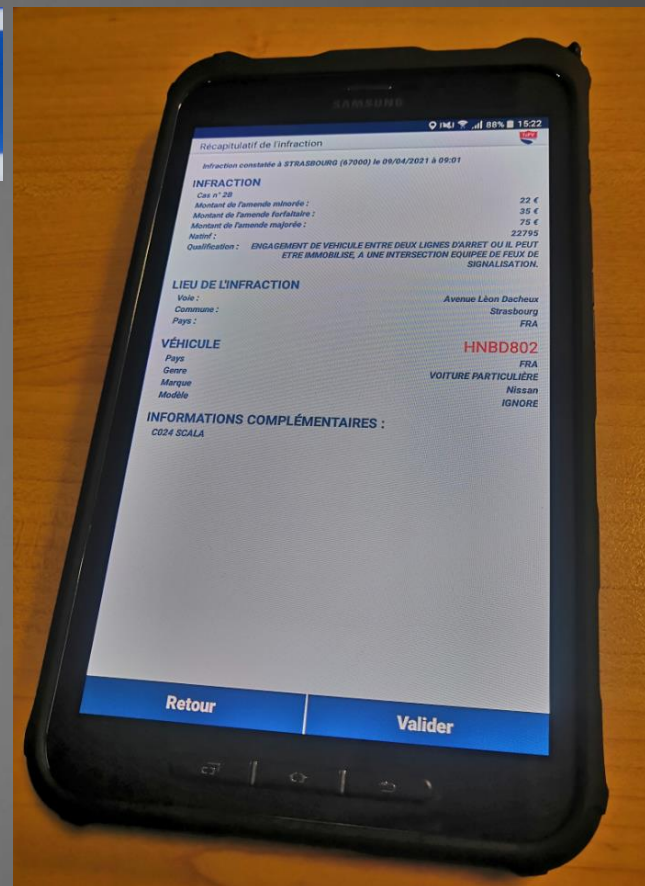
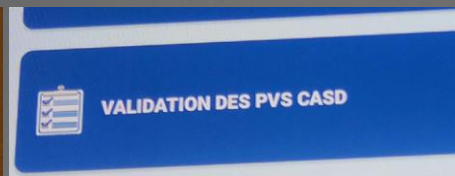
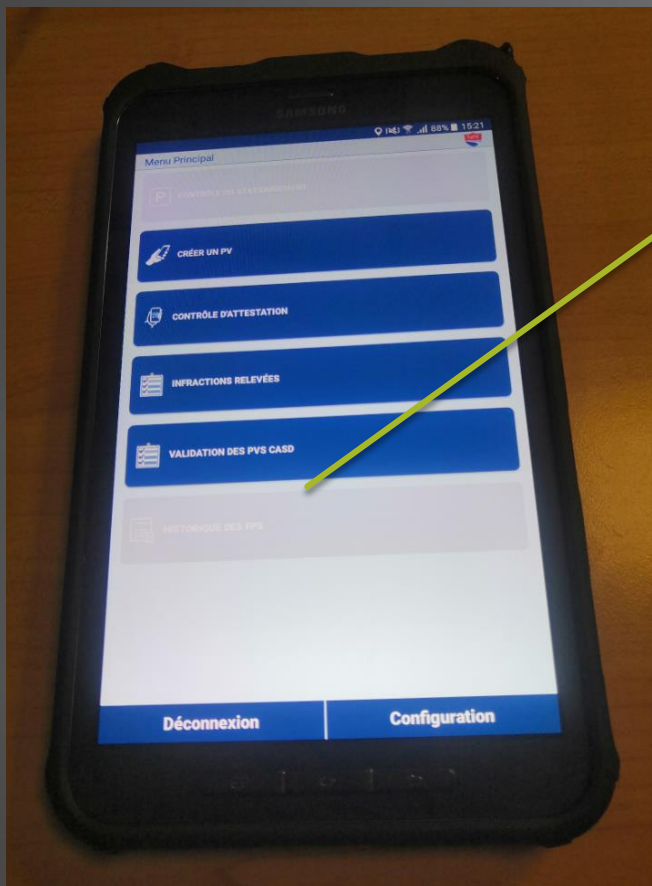
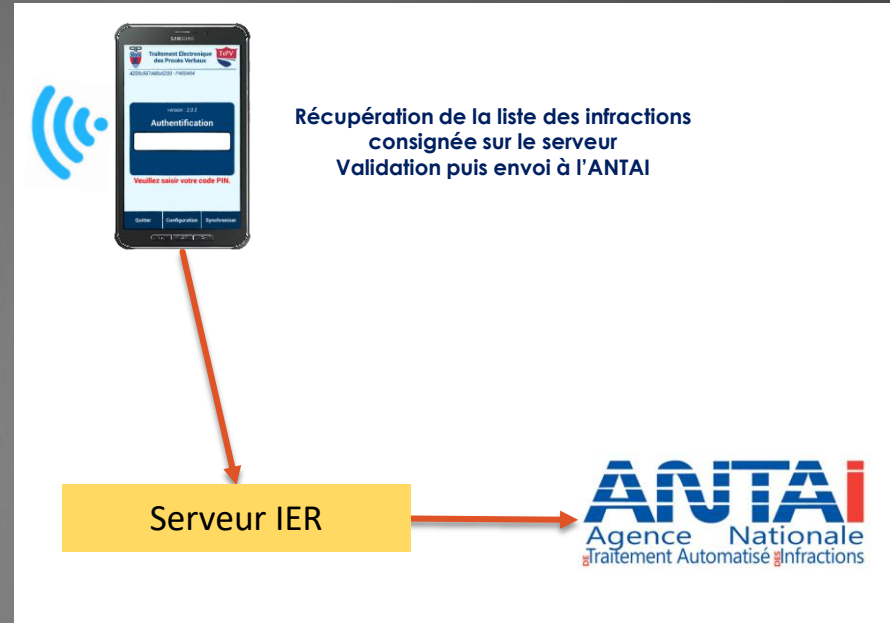
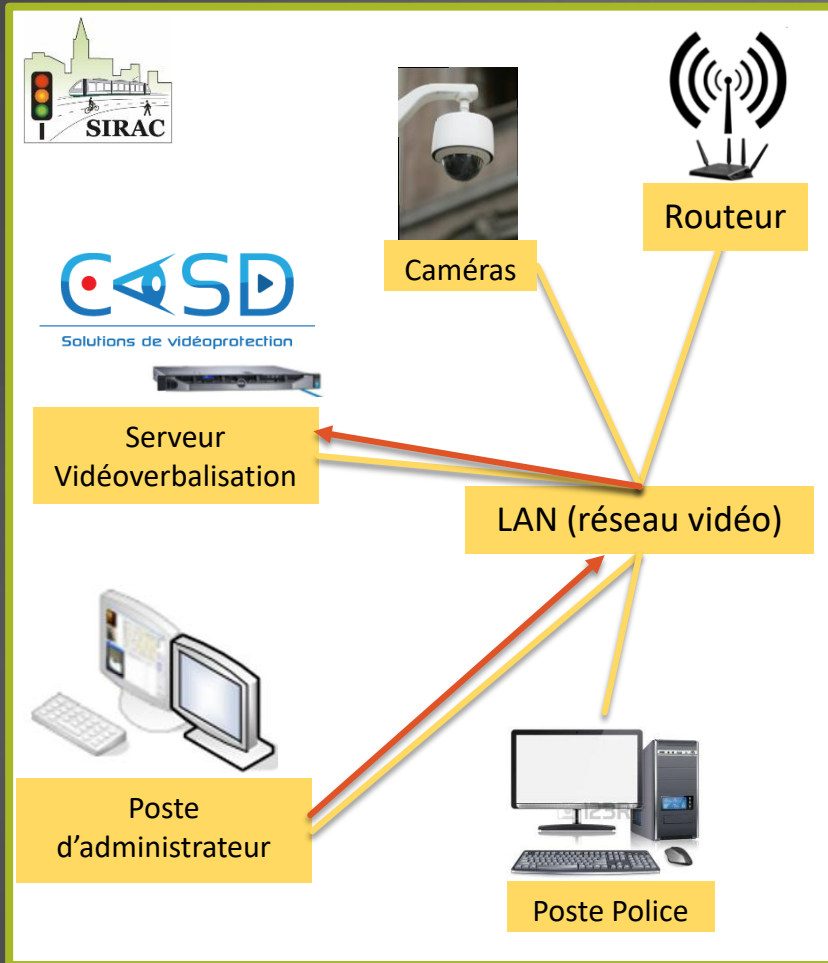
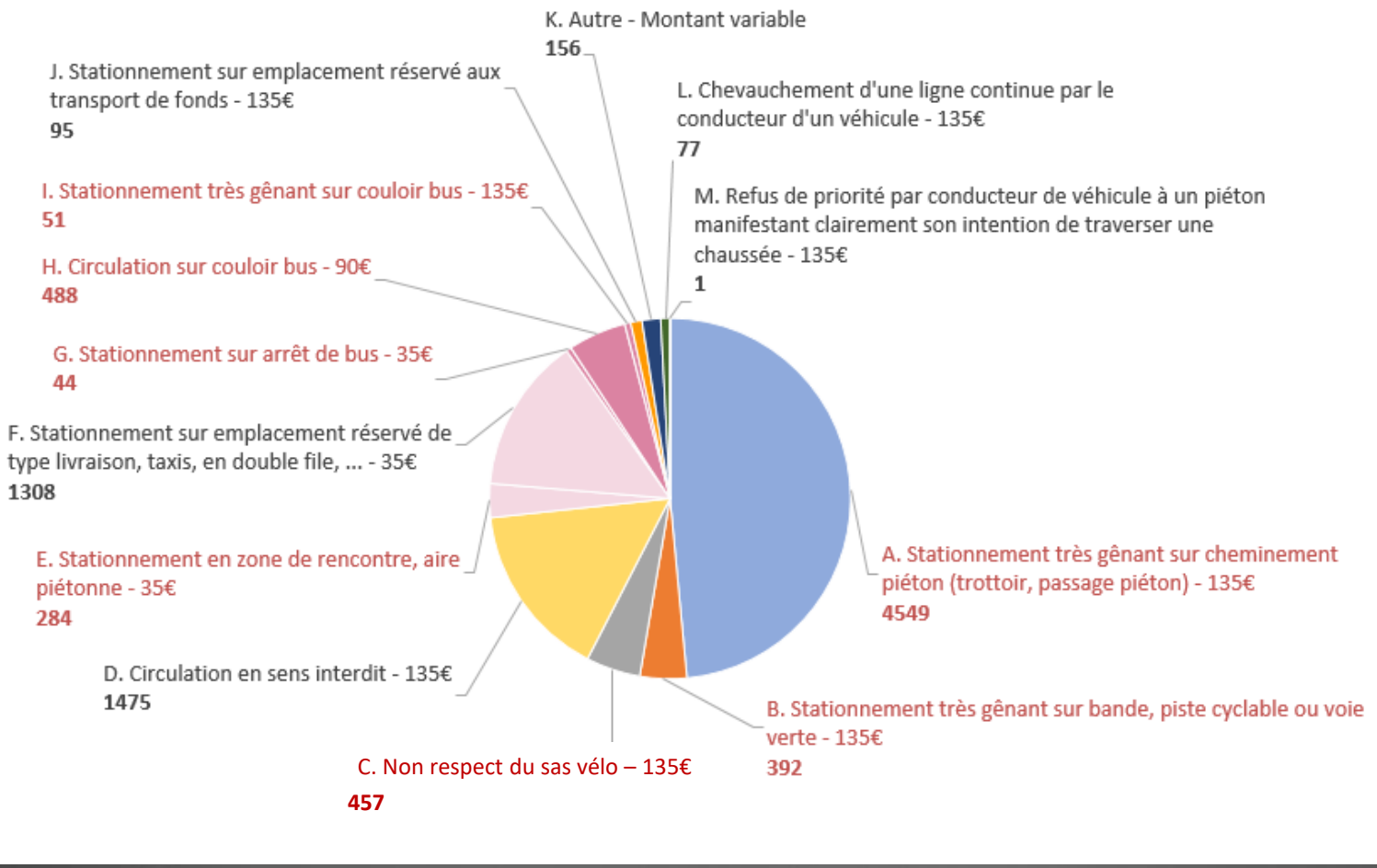


Schéma de fonctionnement général

13



- Financement du logiciel et du matériel par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de sa compétence voirie
- Coût du dispositif : environ 62 000 € TTC
- Coût de maintenance annuel du logiciel : environ 3 000€ TTC
- Budget EMS de 100 000€ / an pour déplacer ou remplacer des caméras

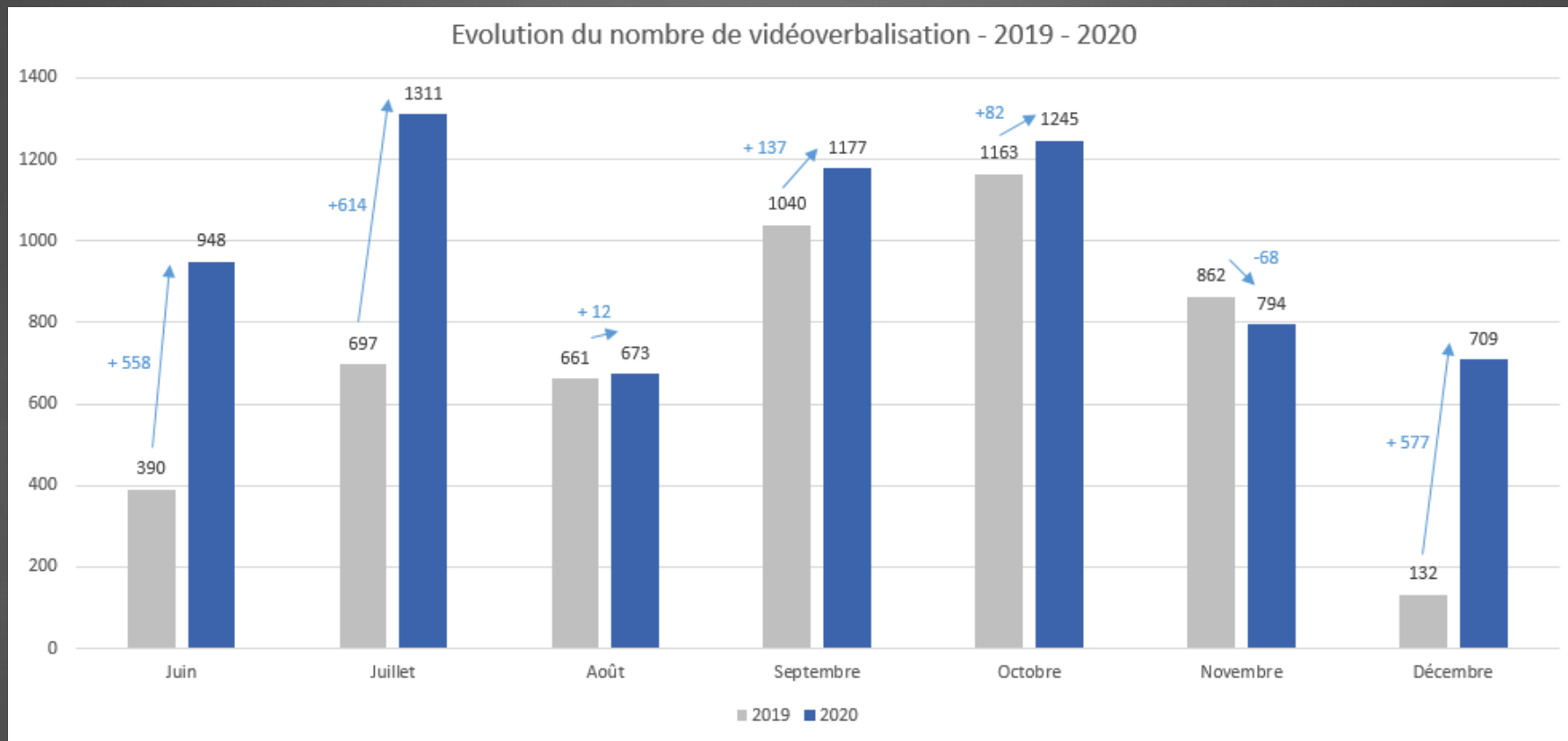


*Nombre de
vidéoverbalisations
par catégories
d'infractions*

2020 :
9377 verbalisations
80 contestations

Bilan 2019 – 2020

16



À l'avenir...

17

- D'autres pistes sont aujourd'hui à l'étude pour faire évoluer le système de vidéoverbalisation :
 - Jusqu'à présent aucune verbalisation les week-ends, les nuits.. : aujourd'hui à l'étude
 - Renforcement des équipes
 - Réflexions sur le développement des contrôles des interdictions de la circulation des PL, la nuit
 - Réflexions sur le mode de transmission des photos liées aux infractions